



**HAL**  
open science

# À portée d'hommes Pour une histoire par en bas des combattants irréguliers

Raphaëlle Branche, Julie Le Gac

► **To cite this version:**

Raphaëlle Branche, Julie Le Gac. À portée d'hommes Pour une histoire par en bas des combattants irréguliers. *Revue 20&21*, 2019, 141, pp.5-24. hal-04282936

**HAL Id: hal-04282936**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04282936>**

Submitted on 13 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## ***A portée d'hommes. Pour une histoire par en bas des combattants irréguliers***

*Raphaëlle Branche et Julie Le Gac*

Figures héroïques d'individus dressés contre l'oppression, ou à l'inverse incarnations d'une menace terroriste diffuse pesant sur les sociétés civiles, les combattants irréguliers marquent profondément l'histoire des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles. Héritiers à bien des égards des combattants de la « petite guerre » de l'époque moderne, des Chouans, ou encore des guérilleros espagnols soulevés contre la domination napoléonienne, ils n'apparaissent certes pas au 20<sup>e</sup> siècle mais connaissent alors une « transformation radicale<sup>1</sup> ». L'affirmation des nationalismes, l'émergence de l'État-nation et son corollaire, le développement de la conscription, sur le modèle prussien, ont contribué en effet à une monopolisation progressive de la violence légitime dans les armées, rejetant aux marges, dans le champ de l'irrégularité, les autres groupes porteurs d'armes. S'affirme alors la figure de « l'irrégulier » en double négatif du citoyen-soldat. Reprendre ce terme, c'est insister sur la relation à un autre (le régulier) et diriger le regard vers les constructions articulées de ces deux types de combattants : la question du mimétisme est ainsi au cœur de ce numéro.

L'extraordinaire puissance de feu permise grâce à l'industrialisation, puis l'essor des moyens de communication, transforment quant à eux les pratiques combattantes et donc les combattants au tournant des 19<sup>e</sup> et des 20<sup>e</sup> siècles. C'est alors que paraissent nombre d'écrits théorisant la guerre irrégulière et que s'élabore, à l'initiative des États européens et des États-Unis, le droit international de la guerre qui dessine les contours juridiques du combattant régulier.

Pour autant, les distinctions entre réguliers et irréguliers ne sont ni stables ni évidentes dans tous les contextes. Au contraire, c'est bien la labilité qui caractérise de nombreux conflits et le maintien de la distinction ou son effacement qui deviennent des enjeux des luttes elles-mêmes. Pour ces combattants, la relation mimétique aux armées régulières peut aussi devenir inversion des normes et remise en cause des autorités qu'ils contestent<sup>2</sup>. Essentiel pour leur survie, le lien de ces combattants aux civils est un élément de discrimination fondamental qui marque d'autant plus leurs spécificités que les armées régulières se professionnalisent<sup>3</sup>.

Depuis 1945, et plus encore depuis la fin de la Guerre froide, la guerre irrégulière éclipse de plus en plus la guerre conventionnelle<sup>4</sup> tandis que des doctrines dites de défense non offensive, qui valorisent la flexibilité dans les tactiques en intégrant si besoin des modes irréguliers, apparaissent<sup>5</sup>. A la suite des attentats du 11 septembre 2001, les débats sur le statut juridique des adversaires des États-Unis et de leurs alliés engagés dans la « guerre contre la terreur » et, de manière générale, la résurgence du terrorisme, ont relancé la réflexion sur ces entre-deux, entre guerre et paix, entre civils et combattants, que seraient les combattants irréguliers. Pour autant, les combattants irréguliers n'ont pas bénéficié d'une attention à leur hauteur.

### *Une histoire à hauteur d'hommes*

<sup>1</sup> Elie Tenenbaum « Des guerres « nouvelles » ? Petite généalogie des guerres irrégulières » in B. Badie et D. Vidal (dir.), *Nouvelles guerres. L'état du monde de 2015*, Paris, La Découverte, 2015.

<sup>2</sup> Harry R. Kedward, *À la recherche du maquis* ; trad. de l'anglais par Muriel Zagha, Paris, les Éd. du Cerf, 1999, 472 p., p.283.

<sup>3</sup> Hervé Coutau-Bégarie : « Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? », *Stratégie 2009/1*.

<sup>4</sup> Voir en ce sens : Hew Strachan, « Introduction », in Christian Malis, Hew Strachan, Didier Danet (dir.), *La guerre irrégulière*, Paris, Economica, 2011, p. 6; Martin Van Creveld, *the Transformation of War*, New York, Free Press, 1991; Mary Kaldor, *New and Old Wars : Organized Violence in the Global Era*, Palo Alto, Stanford University Press.

<sup>5</sup> cf. Stéphane Taillat, « Modes de guerre : stratégies irrégulières et stratégies hybrides », in Stéphane Taillat, Joseph Henrotin, Olivier Schmitt (dir.), *Guerre et stratégie. Approches, concepts*, Paris, PUF, 2015, p. 253-267.

Les dix articles de ce numéro proposent de privilégier une histoire de ces groupes combattants qui identifie leurs logiques de structuration et d'action et considère les combattants dans leur globalité sans les réduire à des questions tactiques ou stratégiques. Cette perspective est marquée par l'histoire des mouvements sociaux comme par l'anthropologie sociale et historique.

Dès 1959, Eric Hobsbawm proposait d'appeler « bandits sociaux » ceux qui étaient alors considérés comme l'incarnation d'une forme de résistance armée primitive, dans un modèle graduel reposant sur plusieurs couples d'opposition : ruraux/urbains, primitifs/modernes, réformistes/révolutionnaires. Largement critiquée depuis<sup>6</sup>, cette notion reste pourtant en partie opérante. Elle permet d'interroger, en particulier, les liens entre « bandits sociaux » et société rurale, les structurations des groupes, les chefs et, notamment, les figures des héros<sup>7</sup>. De leur côté, les outils propres à l'analyse des mouvements sociaux, et en particulier la notion de répertoire d'action<sup>8</sup>, permettent d'appréhender, par en bas, leur fonctionnement.

Ces groupes ont, en outre, comme caractéristique de recourir à la violence armée de manière organique. Les apports de l'anthropologie sociale et historique sont ici essentiels pour éclairer ce que le choix de s'engager, le port et l'usage des armes peuvent signifier pour leurs acteurs et la société dans lesquels ils évoluent<sup>9</sup>. Même si tous les groupes armés n'agissent pas en situation dominée, on peut s'appuyer sur les travaux de James C. Scott pour saisir les « arts de la résistance » produits dans ce type de situation et analyser comment s'articulent violence armée et autres formes de résistance. La violence armée est-elle l'expression d'un dernier recours quand tout a été tenté? d'un moyen pour atteindre un but directement visé ou, au contraire, que l'on cherche à atteindre de manière décalée<sup>10</sup> ? Si « la nature de la résistance est grandement influencée par les formes de contrôle social existantes et par les croyances sur la probabilité et la sévérité des représailles » attendues<sup>11</sup>, encore faut-il pouvoir étudier cette influence et ces croyances, en proposer des schèmes d'intelligibilité qui soient bien ceux des acteurs et mesurer l'effectivité de la répression d'une part, et l'évaluation par le groupe de ses chances et de ses marges de manœuvre, de l'autre.

L'étude des contextes où irréguliers et armées régulières s'affrontent permet de mesurer, précisément, la manière dont ces deux groupes se construisent l'un par rapport à l'autre, entre mimétisme et désir de distinction. L'analyse du fonctionnement concret des groupes lors des combats nourrit une réflexion sur l'image qu'ils ont de leurs adversaires et sur celle qu'ils souhaitent projeter d'eux-mêmes : sont-ils à même, sur le terrain, d'élaborer des règles et de les imposer aux autres belligérants ou, au contraire, les modalités de combat qu'ils choisissent renvoient-elles toujours à une codification de la guerre qui les place hors de la norme ? Ces interrogations passent notamment par une analyse fine des processus de décision mais aussi de la formation des groupes, de l'instruction qu'ils reçoivent et de leur fonctionnement proprement

<sup>6</sup> Voir la présentation qu'en fait Hobsbawm lui-même dans sa préface de 1999.

<sup>7</sup> Se situant dans cette perspective, on peut citer, pour la France, le travail de Jean-Marie Guillon « Le maquis, une résurgence du banditisme social, Provence historique, 147, 1987, p.5 7-67. Sur la Grèce et le modèle du Kleftopolemos, voir Spyridon Plakouds, « Guerrilla and Counter-Guerrilla Greece. Tradition and Change », in Beatrice Heuser and Eitan Shamir, *Insurgencies and Counterinsurgencies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, p. 269-287.

<sup>8</sup> Charles Tilly, *La France contestée : de 1600 à nos jours* ; trad. de l'américain par Éric Diacon, Paris, Fayard, 1986, 622 p.

<sup>9</sup> Voir notamment Christian Geffray, *La Cause des armes*, Paris, Khartala, 1990, 256 p. ; Gilles Bataillon *Enquête sur une guérilla*, Paris, Le Félin, 2009, 330 p., d'Achille Mbembé, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, 1920-1960 : histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996, 438 p. ; H. R. Kedward (*A la recherche du maquis, op. cit*) ; Mercedes Yusta (*Guerrilla y resistencia campesina. La resistencia armada contra el regimen de Franco en Aragon (1939-1952)*), Saragosse, Prensas Universitarias, 2003).

<sup>10</sup> James C. Scott, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Heaven ; Londres, Yale university press, 1985, 389 p., p.35.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p.34.

militaire. Elles passent tout autant par une attention aux liens qu'ils entretiennent avec la société dans laquelle ils agissent et qui éclairent plus que leur naissance leur capacité à durer. Des notions telles qu'instrumentalisation, action par procuration ou encore exploitation demandent à être mises à l'épreuve des situations et articulées en particulier aux variations dans le temps et dans l'espace qui caractérisent ce type de combattants.

Pour faire cette histoire et renouveler le regard porté sur ces irréguliers, il fallait des sources issues des groupes eux-mêmes. Si la clandestinité ne permet que rarement une bonne conservation des archives, les groupes armés ont produit toute sorte de documents. Qu'il s'agisse d'instruire les recrues, de planifier les opérations, de prendre des décisions et de les faire appliquer, de sanctionner ou de récompenser : toutes les activités sont consignées. Les combattants écrivent aussi à leurs proches ou dans des journaux intimes. Ils se photographient enfin ou répondent à des interviews. Ces sources ont pu être saisies par leurs adversaires et conservées<sup>12</sup> ; elles ont aussi pu rejoindre les domiciles de leurs auteurs une fois la guerre finie. Retrouvées à l'occasion d'un décès, elles sont parfois publiées par les descendants ou encore repérées par la personne qui, à l'occasion d'une campagne d'entretiens, récolte les documents qu'on veut bien lui montrer ou lui donner. On le verra, les sources sont nombreuses et l'imagination des chercheurs a dépassé les archives de la répression, même lues « *against the grain* » comme proposé par les études subalternes<sup>13</sup>. Notons toutefois le poids de l'enquête et l'importance des entretiens pour éclairer ces mouvements encore marqués par le poids du secret et pour rendre la mesure de toutes les dimensions de ces expériences qui n'étaient pas que combattantes.

### *Les mots pour la guerre*

C'est une évidence qu'il est pourtant parfois bon de rappeler : les mots servent aussi à faire la guerre<sup>14</sup>. Ils en façonnent les actes, en colorent les représentations et dessinent, *in fine*, les contours d'une paix possible ou non.

« On ne déclare pas la guerre à des rebelles » affirmait Lloyd George en 1919 à propos des nationalistes irlandais<sup>15</sup>. Comme le Premier ministre britannique, les pouvoirs contestés recourent toujours à un lexique qui indique leur refus de considérer leurs adversaires armés sur un pied d'égalité. Qualifier ceux qui s'opposent à la conquête coloniale de « pirates » permet aux autorités françaises de nier la dimension nationaliste de leur résistance, comme le souligne Michael Finch pour le Tonkin de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. En 1952, en Malaisie, les combattants de la *Malayan National Liberation Army* sont décrits comme des « bandits » puis des « terroristes communistes », l'usage du mot rebelle ou insurgé étant évité afin de ne permettre aux propriétaires touchés dans leurs biens par l'insurrection d'être indemnisés par des assurances ne reconnaissant que les sinistres dus à des « émeutes et agitation civile » et non à des insurrections<sup>16</sup>. Récemment, le Field Manual 3-24 choisit le terme d'insurgés, désignant un « mouvement organisé visant à renverser le gouvernement constitué par l'usage de la subversion et du

<sup>12</sup> A propos des maquis antifranquistes, Jorge Marco note l'existence d'un recueil de documents publiés donnant à imaginer la richesse des archives de la répression (Francisco Aguado Sánchez, *El maquis en sus documentos*, Madrid, Editorial San Martín, 1976). Ces sources ont, depuis, disparu. Voir Jorge Marco, « Une histoire sociale de la résistance au franquisme », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°127, 2015/3, p.211-229.

<sup>13</sup> Voir notamment les réflexions d'Ann Laura Stoler, « Colonial Archives and the Arts of Governance », *Archival Science*, 2, 2002, p. 87-109 et *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009, 314 p.

<sup>14</sup> cf. John Lynn, *De la guerre*, Paris, Tallandier, 2006, 603 p. notamment « le discours et la réalité de la guerre: un modèle culturel »

<sup>15</sup> Eric Hobsbawm, *Bandits*, Londres, Abacus, [1959] 2001, 240 p., p.9.

<sup>16</sup> Christopher Bayly, Tim Harper, *Forgotten Wars, The End of Britain's Asian Empire*, Londres, Allen Lane, 2007, p. 436.

conflit armé », pour indiquer les adversaires à combattre par les Etats-Unis. Qualifier ces ennemis de « terroristes » ou « combattants illégaux » est aussi une manière d'imposer sa vision de l'affrontement.

Du côté des irréguliers, les mots sont également porteurs de sens. Certains préfèrent insister sur leurs liens avec une institution militaire en se qualifiant de « paramilitaires », tels les membres de la Haganah dans la Palestine mandataire, ainsi que le précise Jacob Stoil, et ceux des brigades et milices organisées dans les pays d'Asie orientale après le retrait des troupes japonaises étudiés par Victor Louzon. D'autres convoquent, par le nom qu'ils adoptent un héritage historique tels les corps francs dans l'Allemagne vaincue d'après 1918 analysés par Jan-Philip Pomplun qui revendiquent la mémoire des *Freikorps* prussiens de 1813 ou les *fedayins* palestiniens qui affichent ainsi un héritage algérien qui vaut promesse de victoire. Les mots fixent en effet non seulement la légitimité mais souvent aussi la valeur, morale ou politique. Ils servent aussi à valoriser la lutte et à affirmer un projet.

« Résistants » ou « partisans » font partie de ces termes utilisés depuis deux siècles. On connaît bien désormais l'évolution du mot « partisans » dont le sens politique actuel ne s'est imposé, en français, qu'au cours du 19<sup>e</sup> siècle après avoir simplement signifié un groupe militaire pratiquant la « petite guerre » d'embûches. Cette « guérilla » est elle-même devenue clairement politique à partir de l'expérience espagnole de 1808 ; ses combattants se sont trouvés, dès lors, investis d'une dimension nouvelle à côté des tactiques auxquelles ils pouvaient recourir. Les populations civiles, elles, ont pu les voir comme des « bandits », des « libérateurs » mais aussi, comme récemment au Sierra Leone comme des « sobels », soldats le jour, rebelles la nuit<sup>17</sup>.

Le mot « mercenaire », encore très proche de « soldat » dans l'Europe moderne, a quant à lui complètement perdu sa proximité avec les armées régulières à mesure que celles-ci se sont nationalisées et territorialisées<sup>18</sup>. Il a été repoussé aux marges d'une guerre pensée de plus en plus comme un affrontement sur des bases nationales ancrées dans un territoire. L'évolution des conflits contemporains lui a donné une nouvelle visibilité et on a pu identifier les mercenaires ou les *contractors* comme les représentants typiques de « nouvelles guerres »<sup>19</sup> alors que ni leur existence comme groupes, ni les formes de guerre qu'ils mènent ne sont nouvelles<sup>20</sup>.

### *Combattants d'une « guerre irrégulière » ?*

La guerre a elle aussi reçu des qualificatifs qui ont longtemps participé à hiérarchiser les formes de conflit et les armées combattantes. À côté de la guerre pratiquée par des armées nationales, existerait une « petite guerre », une « guerre irrégulière ».

Caractérisées par l'absence d'une ligne de front entre les parties, l'évitement des batailles et la multiplication des attaques surprises menées par des troupes aptes à disparaître rapidement et à se fondre dans la population ou le paysage, ces tactiques ne sont pas nouvelles et ont pu être pratiquées par tout type de troupes légères. À l'époque contemporaine, ces formes d'affrontement, désormais articulées avec un projet politique

<sup>17</sup> Marielle Debos, Joël Glasman, « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique africaine* no 28, p. 5-23, p. 22.

<sup>18</sup> Sur le mot partisan, voir Martin Rink, « The Partisan's Metamorphosis: From Freelance Military Entrepreneur to German Freedom Fighter, 1740 to 1815 », *War in History*, 17(1), 2010, p. 6-36 ; Carl Schmitt avait lui aussi retracé une généalogie du mot dans sa *Théorie du partisan* parue en 1962.

<sup>19</sup> La notion de « nouvelle guerre » proposée par la politiste Mary Kaldor en 1999 (*New Wars and Old Wars*, Cambridge, Polity Press, 1999) a été l'objet de critiques récurrentes des historiens dénonçant une véritable cécité, négligeant les permanences derrière des pratiques très anciennes.

<sup>20</sup> Christopher Kinsey parle toutefois de « mercenaires postmodernes » à propos des combattants de ce type qui se multiplient depuis les années 1990. Voir « Les mercenaires, soldats sous-traitants » in Bruno Cabanes (dir.), *Une histoire de la guerre du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2018, p.80-86.

spécifique, sont théorisées. Ainsi les résistances à la domination napoléonienne en Espagne ou en Prusse<sup>21</sup> conduisent à l'entrée dans la langue française du mot « guérilla » qui sert dès lors à désigner ces tactiques quand elles sont rattachées à un idéal politique<sup>22</sup>, et nourrissent chez l'officier prussien Carl von Clausewitz une réflexion sur la « guerre populaire », qui, selon lui, « approfondit et amplifie le processus de fermentation qu'est la guerre »<sup>23</sup>. Au tournant des XIXe et XXe siècles, l'essor des conquêtes coloniales suscite des réflexions sur les pratiques de guerre dans des espaces hostiles et à l'encontre d'ennemis considérés comme « non civilisés ». « Contre des « sauvages [...] les principes de la guerre régulière doivent être quelque peu modifiés<sup>24</sup> », estime l'armée britannique. À côté de ces théories visant à décrire la guerre irrégulière pour mieux la combattre, ce type de guerre est promu au rang de stratégie du plus faible sous l'impulsion notamment de T.E. Lawrence qui attise la révolte des Arabes contre l'Empire ottoman et par Michael Collins qui engage les nationalistes irlandais dans cette voie<sup>25</sup>. Avec la Seconde Guerre mondiale, le modèle occidental idéal est aussi considérablement malmené : la ligne de partage distinguant des troupes insurgées recourant à la guérilla et des armées légitimes pratiquant une guerre conventionnelle n'existe plus. Dans les faits, la guerre se mène avec tous les moyens et toutes les violences possibles.

La guérilla est ensuite théorisée comme arme de conquête du pouvoir. La doctrine de la guerre révolutionnaire de Mao Zedong fait de la guerre de guérilla la première phase de la conquête armée du pouvoir et du succès de la Révolution<sup>26</sup>. Après la victoire des communistes en Chine en 1949, d'autres textes s'inspirent de Mao ou innovent, comme Che Guevara avec sa théorie du foco<sup>27</sup>. Les insurrections armées contre les empires coloniaux, qui d'ailleurs, renouvellent la pensée contre-insurrectionnelle, articulent tactiques de guérilla et projet politique au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nationalisme et projet révolutionnaire peuvent se nourrir des mêmes conceptions du combat : la guerre n'est toujours qu'un moyen pour atteindre un objectif politique. La légitimation croissante de ceux et de celles qui recourent à des tactiques autrefois renvoyées à l'illégitimité ébranle alors profondément la définition juridique des frontières du monde combattant.

### *Hors du droit ?*

Depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la guerre inspire plusieurs codifications internationales majeures, d'abord entre Occidentaux puis, progressivement élargies en fonction des États adhérant à ces textes. Se dessinent ainsi des distinctions entre ce qui est reconnu par les signataires, et peut dès lors être protégé, et ce qui est hors du droit. Les conventions s'attachent à définir trois éléments : le cadre des actions militaires, les actions elles-mêmes et, enfin, les acteurs. Chacun de ces éléments permet de différencier ce qui est régulier de ce qui ne l'est pas. À côté de la question des contextes et des formes prises par les affrontements, l'irrégularité s'attache très vite aux troupes elles-mêmes, contribuant à établir des distinctions autant qu'à promouvoir un modèle militaire.

<sup>21</sup> M. G. Broers, « Noble Romans and Regenerated Citizens: The Morality of Conscription in Napoleonic Italy, 1800–1814 », *War in History*, 8 (3), 2001, p. 249–270.

<sup>22</sup> Sur la notion de guérilla, voir Carl Schmitt, *La Notion de politique. Théorie du partisan*, traduit par Marie-Louise Steinhauser, Paris, Flammarion, 1992, p. 217.

<sup>23</sup> Clausewitz, *De la Guerre*, Paris, Perrin Tempus, [1832] 2006, p. 305. Sur Clausewitz jeune officier puis théoricien, on peut toujours lire Carl Schmitt.

<sup>24</sup> War Office, *Field Service Regulations*, 1909. p. 191.

<sup>25</sup> Michael Collins, *The Path to Freedom*, Dublin, The Talbot Press Limited, 1922

<sup>26</sup> Lynn, *op. cit.*, p.437

<sup>27</sup> Contrairement à la théorie maoïste qui insistait sur le travail en profondeur dans la population civile, les focos devaient produire le ralliement populaire par le fait de déclencher la lutte armée. La réalité vint rapidement contredire cette vision

Au 19<sup>e</sup> siècle, face à des combattants considérés comme inférieurs, les armées occidentales ne se posent pas de question. Elles pratiquent une guerre sans merci, de la Nouvelle-Calédonie aux États-Unis, en passant par l'Algérie. Néanmoins, tandis que les bases du droit international humanitaire sont posées en Europe<sup>28</sup>, la guerre de Sécession, où les Sudistes pratiquent la guérilla et utilisent des esclaves, conduit à une première codification. Le général unioniste Halleck, soucieux de réglementer la guerre sans légitimer la cause des Confédérés, demande au juriste prussien émigré aux États-Unis Francis Lieber d'imaginer les comportements autorisés dans la guerre civile qui déchire le pays – et la famille de ce dernier, puisque ses fils combattent dans des camps opposés. Le *Lieber Code* ou *General Orders* n°100, instaure certaines limitations à la violence vis-à-vis des populations non armées (esclaves en fuite, prisonniers...) mais se contente de préconiser le respect des principes de « justice, foi et honneur » à l'égard des combattants pratiquant la guérilla.

Le statut de ces combattants est précisé par les premières conventions internationales qui visent à encadrer le *jus in bello*. A La Haye en 1899, comme en 1907, dans un contexte limité aux nations dites civilisées, qui exclut donc les populations frappées par les conquêtes coloniales, on s'accorde sur l'idée que les « lois et coutumes de la guerre sur terre » peuvent s'étendre au-delà des armées nationales à des « milices » et « corps de volontaires » à condition que ces groupes remplissent quatre critères : avoir un commandement qui soit responsable pour ses subordonnés ; posséder un signe distinctif reconnaissable à distance ; porter les armes ouvertement et se conformer aux lois et coutumes de la guerre (article 1). L'article 22 précise par ailleurs que les belligérants « n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi », tandis que l'article 23 prohibe le fait de « tuer ou de blesser par trahison des individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie ». La qualification d'irréguliers attachée à certains combattants ne viendrait pas tant de leur appartenance à une armée qui ne soit pas nationale mais bien plutôt à des méthodes qu'ils emploieraient : être irrégulier, ce serait se situer hors des règles du combat civilisé.

La pratique de la résistance armée pendant la Seconde Guerre mondiale met à mal cette définition par les moyens (d'autant que des troupes irrégulières ont pu y être actionnées et financées par des gouvernements réguliers et rattachées à des armées nationales), tandis que la guerre à l'Est et l'extermination des Juifs d'Europe imposent une refonte profonde du droit international humanitaire (DIH). Désormais, comme le précise la troisième convention sur les prisonniers de guerre de 1949, les membres des « mouvements de résistance organisés, appartenant à une Partie au conflit et agissant en dehors ou à l'intérieur de leur propre territoire, même si ce territoire est occupé » peuvent être protégés. Mais les critères demeurant identiques à ceux des conventions de La Haye, peu de choses changent pour les combattants.

En revanche, l'article 3 commun aux quatre conventions étend leur champ d'application aux « conflits armés non internationaux », et par conséquent aux guerres civiles et aux guerres de décolonisation, à condition qu'elles soient reconnues comme telles par les belligérants - ce que les puissances coloniales ou les États-Unis au Vietnam vont s'attacher à nier jusqu'aux années 1970. Enjeu politique comme humanitaire, la qualification de la nature des affrontements et donc la protection du DIH passent par le respect des critères répétés dans le droit international : un commandement efficace, une

---

<sup>28</sup> Henri Dunant, *Un souvenir de Solferino*, Genève, J.-G. Flick ; 1962, 115 p. ; Convention de Genève du 22 août 1864 pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne.

troupe disciplinée, respectueuse du droit de la guerre et reconnaissable par un uniforme ou un insigne<sup>29</sup>.

Agissant pour une meilleure application du droit international, les pays nouvellement indépendants obtiennent un amendement important des conventions de Genève en 1977. Deux protocoles additionnels permettent de réviser le droit de Genève et de La Haye. Les critères du commandement responsable, de la discipline et du respect du droit de la guerre demeurent tandis que le port d'un uniforme ou d'un insigne ne sont plus nécessaires. Le fait de porter les armes de manière visible constitue un signe suffisant d'appartenance à une force armée<sup>30</sup>. Néanmoins, nombre de pays européens ne ratifient les protocoles additionnels qu'en y ajoutant certaines réserves ou interprétations et les Etats-Unis refusent de ratifier le protocole additionnel 1, précisément en raison de la protection accordée aux combattants irréguliers<sup>31</sup>.

Ce mouvement d'inclusion des combattants pratiquant la guerre de guérilla s'accompagne pourtant d'une nouvelle exclusion produite par l'explicitation d'une valeur implicite jusque-là : les motivations. L'article 47 du protocole additionnel 1 exclut en effet de son champ d'application les mercenaires. Les six critères<sup>32</sup> qui les définissent font d'eux des personnes étrangères aux enjeux du conflit, recrutées pour se battre et motivées par l'appât du gain. S'ils sont des irréguliers, c'est qu'ils sont, cette fois, hors des règles morales d'engagement qui voudraient qu'on se batte pour sa nation ou son pays ou au nom d'un idéal politique et pas pour des biens matériels. Qu'en est-il, précisément, des raisons de s'engager ?

### *Pourquoi s'engager ?*

Les combattants irréguliers apparaissent principalement comme des guerriers politiques, mobilisés au nom d'une cause, comme en témoigne le terme même de partisan. Ils ont, plus prosaïquement, pu estimer plus efficace de prendre les armes pour atteindre leurs buts<sup>33</sup>. Le patriotisme et le refus d'une domination considérée comme illégitime, motivent ainsi l'engagement tant des résistants qui s'opposent à la domination de l'Axe au cours du second conflit mondial que des insurgés contre la domination coloniale. C'est encore le refus d'accepter la défaite et de déposer les armes qui justifie l'enrôlement dans les corps francs contre le bolchévisme à partir de 1917. Si l'appât du gain singularise, en revanche, les mercenaires et autres *contractors*, comme le montre l'exemple de la GP de Bob Denard étudiée par Jean-Pierre Bat, ils ne sont pas exempts de motivations politiques et la lutte contre le communisme ou, plus récemment contre le terrorisme islamiste, suscite aussi des engagements. La défense de la révolution n'est, en effet, pas la seule cause politique motivant la formation de groupes d'irréguliers. L'anti-communisme et la réaction constituent également de fréquents

<sup>29</sup> Dans sa *Théorie du partisan*, Carl Schmitt identifie déjà précisément comme critères distinguant le partisan du combattant régulier le port de l'uniforme et l'appartenance à des forces armées dépendant d'un Etat ayant le monopole de la violence légitime.

<sup>30</sup> Par ailleurs les protocoles affirment la nécessité de bien distinguer les civils des combattants. Pour cela, les combattants doivent s'attacher à ne pas se fondre parmi les civils.

<sup>31</sup> Sibylle Scheipers, *Unlawful combatants : a genealogy of the irregular fighter*, Oxford/New-York, OUP, 2015, 269 p., p. 186 qui cite aussi Geoffrey Best, *War and Law since 1945*, Oxford, Clarendon Press, 434 p., p. 418.

<sup>32</sup> Le terme « mercenaire » s'entend de toute personne : a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ; b) qui en fait prend une part directe aux hostilités ; c) qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une

Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette Partie ; d) qui n'est ni ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit ; e) qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit ; et f) qui n'a pas été envoyée par un Etat autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit Etat.

<sup>33</sup> Olivier Wieviorka, « A la recherche de l'engagement (1940-1944) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 60, 1998, p. 58-70.



mobiles, comme c'est le cas pour les corps francs ou les paysans ukrainiens au lendemain de la Grande Guerre auxquels Thomas Chopard consacre son article. La défense d'une cause religieuse incite également à prendre les armes, ou du moins, surimpose un cadre moral à la lutte politique ainsi que l'illustrent la révolte des tribus septentrionales du Maroc contre l'invasion française en 1912<sup>34</sup> ou encore les mouvements djihadistes du XXI<sup>e</sup> siècle. Le statut social conféré par le port des armes, et une certaine culture historique de l'engagement peuvent aussi réactiver le choix de rejoindre des troupes irrégulières, comme en témoignent les traditions d'engagements parmi certaines tribus du Moyen Atlas au Maroc ou en Afghanistan<sup>35</sup>, ou encore l'invocation de la mémoire des Camisards par les résistants cévenols<sup>36</sup> ou celle des héros de la guerre d'indépendance grecque de 1821 par ELAS, la résistance communiste grecque<sup>37</sup>.

L'idéalisation de la liberté et un désir d'aventure peuvent également séduire, même si s'engager peut revenir à transgresser, à s'exposer aux affres d'une vie en marge de la société, à l'illégalité et surtout à la mort. Certains recherchent « la poésie de la guerre<sup>38</sup> », comme l'affirmait un franc-tireur en 1870, la guerre à l'état brut, délestée des pesanteurs des structures étatiques. C'est aussi le sens de l'attraction de l'image romantique des guérilleros d'Amérique latine<sup>39</sup>. D'autres, notamment parmi les jeunes générations, perçoivent l'engagement dans les troupes irrégulières comme un rite d'initiation ou une épreuve de virilité comme le montre Jacob Stoil à propos de la Haganah.

Cette présentation des combattants irréguliers comme des combattants politiques se battant pour une cause ne saurait faire oublier le fait que cet engagement répond parfois non à un choix positif mais à des besoins primaires. Ainsi, le maquis a aussi pour vocation de servir de refuge face à la répression de l'État ou de l'occupant. La dimension économique joue aussi un rôle fondamental. Nombre d'hommes et de femmes rejoignent les groupes de combattants irréguliers pour subvenir à leurs besoins vitaux, comme le souligne Jan-Philip Pomplun qui conteste l'idée de la prépondérance des étudiants au sein des corps francs et souligne le poids des classes populaires et des déclassés. En outre, ces articles le rappellent, tout un spectre de pressions, de l'incitation aux menaces voire aux violences contraignent parfois les engagements.

Par ailleurs, la figure du paysan en armes reste prégnante. Les ruraux dominent les troupes levées par les chefs cosaques en Ukraine à la fin de la Grande Guerre, dans les deux camps opposés pendant la guerre de seize ans qui déchire le Mozambique, dans les maquis de la Seconde Guerre mondiale, parmi les groupes armés levés contre la domination coloniale qu'il s'agisse des Mau Mau dressés contre des spoliations foncières<sup>40</sup>, ou des combattants de l'ALN en Algérie étudiés par Raphaëlle Branche, ou encore au sein des guérillas sud-américaines tel le Sentier Lumineux présenté ici par Camille Boutron. Plus récemment en Syrie, la militarisation de la lutte illustre également la marginalisation des élites urbaines<sup>41</sup>. L'éloignement du pouvoir, l'habitude de la

<sup>34</sup>Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 1988, tome 1, 267 p., p. 132 sqq.

<sup>35</sup> Robert Johnson, *The Afghan Way of War : How and Why They Fight*, New York: Oxford University Press, 2011. 400 p.

<sup>36</sup> Raphaël Spina, *Histoire du STO*, Paris, Perrin, 2017, p. 251.

<sup>37</sup> Mark Mazower, Dans la *Grèce d'Hitler (1941-1944)*, trad. Charalampos Orfanos, Paris, Les Belles lettres, Collection Histoire, 2002, 478 p., p. 138.

<sup>38</sup> Antonin Levrier, *Campagne de France (1870-1871). Impressions et souvenirs d'un officier du régiment des deux Sèvres*, Niort, L. Clouzot, 1871.

<sup>39</sup> Ernesto Che Guevara, *La guerre de guérilla*, 1960. Gilles Bataillon, « Ernesto Guevara, héros révolutionnaire et apologie du pouvoir de l'égocrate », *Problèmes d'Amérique latine*, 2010/3, p. 59-80.

<sup>40</sup> Wunyabari O. Maloba, *Mau Mau and Kenya : an analysis of a peasant revolt*, Bloomington, Indiana University Press, 1998.

<sup>41</sup> Adam Baczkó, Gilles Dorronsoro, Arthur Quesnay, *Syrie. Anatomie d'une guerre civile*, Paris CNRS Editions, 2016, p. 126-127.

chasse et de la contrebande peuvent faciliter le choix de la lutte armée<sup>42</sup>. Surtout, l'action des combattants irréguliers repose sur un rapport tellurique à l'espace, comme le souligne Carl Schmitt<sup>43</sup>, et implique une bonne maîtrise de l'environnement.

### *Prendre le maquis*

« Prendre le maquis » implique une mise en retrait par rapport aux cadres sociaux ordinaires. Vulnérables face à l'armement et au nombre des armées régulières, les combattants irréguliers recherchent la protection de la nature et établissent le plus souvent leurs bases dans des citadelles naturelles. Les montagnes abritent les combattants irréguliers du Tonkin, ou les maquisards français ou algériens comme grecs et yougoslaves ; les immenses forêts marécageuses de Biélorussie, de Russie occidentale et d'Ukraine septentrionale servent de base aux partisans soviétiques tandis que les guérilleros sud-américains se réfugient dans la jungle. La faculté de se fondre dans l'environnement, de l'appivoiser, est indispensable à leur survie. L'éloignement impose néanmoins des contraintes logistiques et un mode de vie généralement spartiate. Les combattants irréguliers délaissent en outre leurs bases pour frapper leur ennemi au cœur des régions qu'il contrôle et ses centres vitaux. Cette faculté d'évanescence et la propension à l'ubiquité qui malmènent les frontières du champ de bataille, sont particulièrement redoutées<sup>44</sup>.

Pour autant, les populations civiles demeurent au cœur des préoccupations des groupes de combattants irréguliers. La capacité de ces derniers à se fondre parmi les civils participe de leur définition, de leur stratégie comme, d'ailleurs, de leur condamnation. Depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle, en effet, la progressive organisation des armées en régiments standardisés et masculins a contribué à construire un modèle militaire spécifique, coupé de la société civile<sup>45</sup>. Là encore, les combattants irréguliers portent atteinte à la délimitation du champ de la guerre. Ils dépendent des populations civiles pour leur approvisionnement, ce qui peut les conduire à exercer des prélèvements, en argent ou en nature, présentés, selon la perspective, comme des impôts perçus par un État en gestation au service d'une lutte pour le bien commun, ou comme une forme de violence illégitime. Plus largement, les groupes de combattants irréguliers sont parfois mus par un projet social et politique, par l'ambition d'altérer ou de renverser l'ordre social. Il leur importe donc de convaincre et de rallier le plus grand nombre et ils ont pour ambition d'incarner le bras armé d'un État légitime, que celui-ci soit pour l'heure diminué par la défaite, ou en gestation, comme dans le cas de l'ALN et de la Haganah. D'où l'enjeu de la propagande et de la communication. À l'inverse, l'imposition de leur légitimité peut nécessiter des mesures de représailles à l'encontre des populations défiant leur autorité ou menaçant leur sécurité. Ce rapport aux populations civiles pose, de manière cruciale, l'importance, pour la hiérarchie, d'être obéie.

### *Entre ordre hiérarchique et autonomie d'action*

Rejoindre un groupe implique bien souvent le passage à la clandestinité, l'abandon de son identité de civil et l'acquisition d'une nouvelle identité, parfois ritualisée par la remise de l'arme, comme c'est le cas dans la Résistance Nationale du Mozambique (Renamo) ou par un nouveau baptême dans le cas d'ELAS (Armée populaire de

<sup>42</sup> François Marcot, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, 1985, p. 27 sq., cité par Olivier Wiewiorka, *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Paris, Perrin, 2013, p. 122.

<sup>43</sup> Carl Schmitt, *op. cit.*, p. 223

<sup>44</sup> Robert B. Asprey, *War in the Shadow. The Guerrilla in History*, New York, Morrow, 1994.

<sup>45</sup> John Lynn, *op. cit.*, p.228-229

libération nationale grecque)<sup>46</sup> ou de l'ALN ; les relations familiales ou amicales sont distendues quand elles ne servent pas le groupe. Pourtant, s'ils aiment revendiquer leur liberté et leur légèreté, par opposition aux lourdeurs et aux contraintes que connaissent les soldats, ces groupes reproduisent aussi de nombreux codes et mécanismes des armées régulières. L'existence d'une formation politique, voire d'un encadrement politique spécifique visant à développer ou maintenir une conscience partisane parmi les hommes, ne vient pas contredire la réalité première de ces groupes : ce sont des groupes disciplinés et hiérarchisés.

L'entrée dans le groupe est marquée par des rituels qui permettent au nouveau venu d'adopter une identité combattante. Que ce soit en revêtant un uniforme ou en prêtant serment (adapté de celui de l'Armée rouge pour les partisans soviétiques<sup>47</sup> ou à forte portée mystique dans le cas des Mau Mau au Kenya<sup>48</sup>), il s'agit toujours d'un mécanisme d'affiliation permettant de sceller l'appartenance au groupe. Ici, comme dans les groupes maï-maï de République Démocratique du Congo, on peut pratiquer scarification, tatouage et vaccination par une boisson, le *dawa*, qui garantit force, bravoure et invulnérabilité aux balles ; ailleurs, maintenir les recrues en observation et sans armes pour quelque temps, avant de les accepter dans l'unité.

La hiérarchie est marquée et des grades existent bien souvent, même quand ils ne donnent lieu à aucun signe extérieur. On salue, on parade, on obéit, on rend compte : les irréguliers vivent dans un monde d'ordre militaire<sup>49</sup>. La division des tâches caractérise ces groupes comme les autres unités militaires : que ce soit dans le renseignement, les transmissions, la logistique ou encore le secrétariat ou l'instruction des recrues, chacun est à sa place. Dans les interactions avec la population civile, l'ordre demeure : les tâches de collecte de fonds, de commissaire politique ou encore de juge pour les tribunaux mis en place dans les zones occupées, etc. sont attribuées en fonction de compétences avérées ou élaborées sur le terrain.

Si le degré de coordination nécessaire varie bien sûr en fonction des espaces et des contextes, les combattants irréguliers sont inscrits dans une guerre pensée stratégiquement. Au sommet d'un système pyramidal, une direction politique et militaire commande. Elle peut constituer un pouvoir alternatif, doté d'un appareil politique développé et visant à se substituer à l'ennemi, comme ce fut le cas de l'ALN/FLN ou du Vietminh. Elle peut aussi s'articuler à un système légal et régulier qui recourt aux irréguliers pour un usage tactique spécifique dont l'exemple le plus achevé est sans doute l'Union soviétique à partir de juillet 1941. Staline lui-même, à la suite du déclenchement de l'offensive allemande, appelle à « former des groupes de partisans ». Le NKVD forme plus de 10 000 hommes entre juillet 1941 et mai 1943 et le quartier général central du gouvernement partisan, créé en mai 1942 à Moscou, leur fournit une direction tactique, une supervision politique et un appui technique. Sur le front occidental, les armées états-unienne et britannique recourent aussi aux irréguliers des maquis, à qui elles fournissent un soutien logistique indispensable, pourvu qu'ils s'insèrent dans le plan allié comme le rappelle Raphaëlle Balu<sup>50</sup>; ils restent néanmoins toujours considérés comme des adjuvants au combat principal, des acteurs « paramilitaires ». Plus récemment on peut citer, parmi tant d'autres, les milices du *Justice*

<sup>46</sup> Mark Mazower, op. cit., p.330.

<sup>47</sup> Masha Cerovic, *Les Enfants de Staline. La guerre des partisans soviétiques (1941-1944)*, Paris, Le Seuil, 2018, p. 98.

<sup>48</sup> Maia Green, « Mau Mau oathing and political ideology in Kenya : a Re-analysis », *Africa. Journal of the INternational Institute* 60 (1), 1990, p. 69-87.

<sup>49</sup> Sur la dimension hiérarchique et structurée des maquis, voir notamment, François Marcot (dir.), *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis : colloque international de Besançon*, 15-17 juin 1995, Paris, Les Belles Lettres, 1996, 549 p.

<sup>50</sup> Olivier Wieviorka, *Une histoire de la résistance en Europe occidentale*, Paris, Perrin, 2017.

*and Equality Movement* basées au Darfour mais agissant au Tchad selon des directions fixées par le régime tchadien entre 2005 et 2010<sup>51</sup>.

Si on rapproche la focale des combattants, apparaissent une place accrue accordée à l'initiative, indispensable pour s'adapter à et surprendre l'adversaire, et une plus grande autonomie vis-à-vis de leur commandement, d'autant plus si celui-ci est éloigné. Pour autant, les troupes affichent leur caractère discipliné. Les combattants insistent en effet sur leur auto-discipline, corolaire de leur autonomie et signe de la maturité qu'ils revendiquent<sup>52</sup>. Plus encore, le rôle du chef est renforcé. Charismatique, le chef est conforté par ses hommes, tel Aris Vélouchiotis, chef de l'ELAS en Grèce, dont les chansons narrent les exploits<sup>53</sup>. Il y a dans cette réciprocité entre la personne charismatique et ceux qui lui reconnaissent cette qualité un des ressorts des dynamiques des groupes irréguliers<sup>54</sup>. Dans les unités de partisans soviétiques, les modes de désignation des chefs le rappellent quand c'est l'unité elle-même qui élit son commandant, en dépit des formes institutionnelles rigides dans lesquels les partisans étaient censés s'insérer<sup>55</sup>. Sans qu'il soit nécessairement un *primus inter pares* – au contraire, il peut être différent par son capital scolaire, social, militaire ou politique-, le chef n'est pas seulement celui qui dirige des hommes ; il incarne le groupe et lui donne son identité. Son origine ethnique rejaillit sur l'ensemble du groupe, aux yeux des militaires français opposés aux « pirates » du Tonkin. Celui-ci porte parfois son nom, qu'il s'agisse des ataman ukrainiens, des maquis de la Seconde Guerre mondiale ou des katibas algériennes. Il peut être à l'origine du recrutement par la publicité donnée à ses actions ou parce qu'il a la capacité, acquise en temps de paix, de structurer des hommes autour de lui comme dans le cas des groupe Maï Maï. Même mort, son aura subsiste, tel l'oncle Kotsja, tombé au combat en novembre 1942, dont, selon la légende, le fantôme accompagnerait ses hommes jusqu'à la libération<sup>56</sup>.

Cette proximité des chefs avec leurs hommes participe en outre de la distinction des formes de sociabilité au sein des groupes de combattants irréguliers. L'âpreté de la vie au maquis, l'éloignement et le retrait par rapport à la société civile, l'expérience du danger favorisent en effet une camaraderie et une proximité qui confinent parfois aux relations familiales. La crainte de l'infiltration de traîtres incite quant à elle à une surveillance interne aigüe<sup>57</sup>.

La présence de femmes dans certains groupes dit également la transgression par rapport aux armées régulières qui, au XXe siècle, sont quasiment exclusivement constituées d'hommes. Thomas Chopard évoque ainsi les Sokolovski qui mènent à tour de rôle l'insurrection locale : deux frères et une sœur. Pendant la Seconde Guerre mondiale, si les chiffres doivent être maniés avec précaution, elles sont peu nombreuses dans les maquis français, elles seraient quelques milliers sur un demi-million de partisans soviétiques<sup>58</sup> et quelques dizaines de milliers au sein des 800 000 partisans yougoslaves<sup>59</sup>. À la fin du XXe siècle, leur poids est sensible au sein des guérillas révolutionnaires sud-américaines : elles représentent environ un tiers des FARC en

<sup>51</sup> Voir Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad : le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala, 2013, p.125.

<sup>52</sup> Kenneth Slepyan, *Stalin's Guerrillas, Soviet Partisans in World War II*, Lawrence, University Press of Kansas, 2006, p. 167.

<sup>53</sup> Mazower, *op. cit.*, p. 321

<sup>54</sup> Voir James Scott, *Domination and the arts of resistance : hidden transcripts*, New Haven, Yale University Press, 1990, p.221 (traduit en français en 2009). Et Slepyan, *op. cit.*, p. 231

<sup>55</sup> Masha Cerovic, *Les Enfants de Staline. Op. cit.*

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 129

<sup>57</sup> Voir, par exemple, Robert Johnson, "The Taliban", in Beatrice Heuser and Eitan Shamir, *Insurgencies and Counterinsurgencies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, p. 246-266

<sup>58</sup> Masha Cerovic, *op. cit.*, p. 103

<sup>59</sup> Jelena Batinić, *Women and Yugoslav partisans. A History of World War II Resistance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 25.

Colombie ou de l'armée zapatiste de libération nationale au Chiapas<sup>60</sup>. Rares sont cependant celles qui portent les armes et plus rares encore sont celles qui accèdent à des fonctions de commandement. Elles sont le plus souvent cantonnées dans des missions subordonnées qui les tiennent éloignées du pouvoir de tuer. Actives et parties prenantes de la guerre, responsables de l'approvisionnement, des soins mais aussi de missions d'espionnage ou de liaison, elles n'en demeurent pas moins renvoyées à leur genre<sup>61</sup>. Celles qui se battent restent chargées des tâches domestiques et sont alors perçues comme moins féminines<sup>62</sup>.

Si les relations sexuelles sont parfois prohibées au sein des groupes d'irréguliers comme c'est le cas au sein d'ELAS et de l'ALN en tant qu'elles détourneraient les hommes de la cause, les femmes sont, ailleurs, instrumentalisées, comme une récompense, un élément constitutif des masculinités qui s'élaborent les unes par rapport aux autres dans ces groupes. En effet, parmi les partisans soviétiques comme au sein de la Renamo ou du Sentier Lumineux, la structure d'ordre régit aussi l'économie sexuelle des groupes combattants. Prendre femme peut être un des privilèges des commandants d'unités, se marier aussi. Plus largement, le contrôle de la sexualité des combattants renvoie à une hiérarchie masculine propre où la supériorité des chefs est marquée comme dans les autres domaines.

### *Des violences fourbes, cruelles et indiscriminées ?*

Théoriciens de la guerre et praticiens des armées régulières dénoncent la violence qui serait consubstantielle à la guerre irrégulière, voire aux combattants irréguliers dénoncés comme des terroristes. Les combattants irréguliers sont accusés, d'une part, de recourir à des tactiques et pratiques déloyales et, d'autre part, par leurs choix tactiques, de mettre en danger les populations civiles. Quid du point de vue des irréguliers ? Entretiennent-ils un rapport singulier à la violence qui découlerait, notamment, du caractère idéologique de leur lutte ?

En raison de la dissymétrie des forces, les combattants irréguliers privilégient des tactiques intermittentes, de guérilla. Destinées à désarçonner l'adversaire, elles incarnent un art de la guerre, une forme d'intelligence tactique et l'innovation pour leurs auteurs, mais au nom d'un certain idéal chevaleresque, à l'inverse, la fourberie et l'archaïsme pour leurs adversaires<sup>63</sup>. En jeu, la dichotomie entre force et ruse, au cœur de toute stratégie militaire et affaire d'interprétation.

Qu'en est-il de la suspicion de cruauté qui pèse également sur les combattants irréguliers<sup>64</sup> ? Le recours à la violence indiscriminée, en particulier, est-il instrumental parce que plus économe<sup>65</sup> ? Certaines violences, telles que les mutilations, les massacres de prisonniers, le non-respect des cadavres, sans être l'apanage des irréguliers, participent de la volonté de terroriser et d'user l'adversaire, afin de le dissuader de poursuivre le combat. Alors que les combattants irréguliers sont en quête de légitimité,

<sup>60</sup> Karen Kampwirth, *Women & Guerrilla Movements. Nicaragua, El Salvador, Chiapas, Cuba*, University Park, Pennsylvania State University, 2002.

<sup>61</sup> Jules Falquet a particulièrement travaillé sur ces questions à partir du cas du Salvador. Voir, par exemple, « Les Salvadoriennes et la guerre civile révolutionnaire », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n°5, 1997, p. 117-131 ; sur l'IRA où les femmes sont promues sur le plan politique, elles sont cantonnées dans des fonctions de soutien de la guérilla, voir Peter Hart, *The IRA at War 1916-1923*, Oxford, OUP, 2003, p. 16.

<sup>62</sup> Cerovic et Natalia Herrera, Douglas Porch, « 'Like going to a fiesta' – the role of female fighters in Colombia's FARC-EP », *Small Wars and Insurgencies*, 19/4, 2008, p. 609-634.

<sup>63</sup> Thomas Rid, « Razzia. A turning point in modern strategy », *Terrorism and Political Violence*, 2009, vol. XXI, n° 4, p. 617-635.

<sup>64</sup> Frederic Mégret, « From 'Savages' to 'unlawful combatants' : A post-colonial look at international humanitarian law's 'other' », Anne Orford (ed.), *International Law and Its 'Others'*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006

<sup>65</sup> Sathis Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 146 sq.

la violence peut également servir à démontrer leur résolution en même temps que leur propension à incarner le pouvoir.

Les civils sont particulièrement touchés par ce type de guerre, on l'a dit, qu'ils le soient directement par une politique de terreur (prises d'otages, attentats, réquisitions...), ou indirectement du fait des déplacements liés aux affrontements ou aux nécessités des combattants de vivre au sein de la population. Du juriste allemand Lieber qui en 1862 associe le combattant irrégulier au « pillage », au « goût de la destruction pour la destruction <sup>66</sup> » à Jon Hoo qui argue du caractère illégal (*unlawful*) des combattants d'Al Qaeda au motif qu'ils « brouillent délibérément les lignes entre civils et combattants<sup>67</sup> », l'accusation est essentielle. Or, ces articles le montrent, si les irréguliers recourent parfois à une politique de terreur à l'encontre des populations considérées comme ennemies, ils s'efforcent également de rallier les civils à leur cause, ce qui implique une certaine modération. Comme l'écrit Gilles Bataillon à propos du Salvador au début des années 1980, la cruauté a été « un mode d'action légitime (...), un habitus partagé par l'ensemble des acteurs, militaires et civils confondus »<sup>68</sup>. Il semble en fait bien difficile d'affirmer que les combattants irréguliers seraient plus violents que les armées régulières tant le mimétisme caractérise le plus souvent les relations entre ces deux types de groupes armés. Précisément, c'est l'argument de la réciprocité voire des « représailles anticipées<sup>69</sup> » qui peut nourrir un cycle de violences entre combattants réguliers et irréguliers. Au motif que les irréguliers adopteraient des comportements déloyaux, les armées régulières se dégagent de l'obligation de respecter le droit de la guerre et son code d'honneur et autorisent à leur tour la perpétuation de violences. Dans ce cercle vicieux de la violence, les combattants irréguliers, parce qu'ils brouillent la distinction entre civils et militaires, sont rendus responsables de la répression des civils accusés de les soutenir.

### Conclusion

Les « irréguliers », le mot l'indique, n'existent pas sans une définition en creux des « réguliers ». Bien plus, des premières réglementations internationales jusqu'à aujourd'hui, les irréguliers permettent à ceux qui écrivent les règles de la guerre de dire que leurs armées combattent dans les règles. Leurs adversaires sont alors, automatiquement, du côté du manque, de l'absence (pas d'uniforme, pas de limite) voire renvoyés à une imperfection. Sur le terrain, cette définition en miroir inversé a aussi des effets. Habités par une peur alimentée par des récits de violences qui insistent notamment sur les atteintes aux civils ou la cruauté, les troupes qui les combattent peuvent être tentées de s'autoriser de violences imaginées pour justifier leurs propres transgressions des lois de la guerre. Ainsi la catégorie d'« irréguliers » révèle sa valeur d'action : elle sert à faire la guerre, à produire l'ennemi et à ajuster les violences qu'on lui destine.

Pour les combattants « irréguliers » eux-mêmes, en revanche, la valeur de la catégorie est beaucoup plus discutable et sa dimension heuristique limitée. Assurément, les facteurs distinguant les irréguliers des autres combattants abondent : qu'il s'agisse de logistique, de motivations ou encore de l'avenir dans lequel chacun et tous se projettent. Pour autant, on est aussi frappé par l'important mimétisme qui relie les forces qui s'affrontent. Pour les irréguliers, la recherche d'une légitimité auprès des populations

<sup>66</sup> Sibylle Scheipers, *Unlawful Combatants*, op. cit., p. 10.

<sup>67</sup> John C. Yoo, Jame C. Ho, "The Status of Terrorists", *Boalt Working Papers in Public Law*, 25, Berkeley, University of California, Berkeley, 2003, p. 10.

<sup>68</sup> Gilles Bataillon, XXX, p.282.

<sup>69</sup> René Girard, *La Violence et le sacré*, Paris, 1972, 455 p.

civiles comme le désir d'avoir un outil militaire efficace conduisent les troupes à s'organiser sur le modèle des armées régulières. L'importance de cette dimension rappelle que c'est très largement la guerre qui fait les combattants. Or, pour porter le regard au plus près de leur quotidien, les lunettes juridiques ou stratégiques sont de peu d'utilité. Au contraire, les outils forgés pour étudier les combattants ordinaires des armées régulières des deux derniers siècles fonctionnent. Encore faut-il que les historiens s'en emparent pour les combattants irréguliers. Les articles réunis dans ce volume en tendent relever ce défi et proposent, plutôt que d'apposer une définition extérieure au groupe combattant, de partir des hommes eux-mêmes. C'est ainsi qu'on peut prendre la mesure de leur spécificité, largement inscrite dans les contextes dans lesquels ils ont choisi de prendre les armes, et poser à nouveaux frais la question de leur irrégularité.